



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire de Franche-Comté

Table ronde sur l'économie circulaire

8 décembre 2014



Définition ESS Loi relative à l'ESS

Principes et champs de l'ESS

L'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine.

Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions suivantes :

- Un **but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices**
- Une gouvernance démocratique**, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
- Une **gestion conforme aux principes** suivants :
 - Les **bénéfices** sont majoritairement **consacrés à l'objectif** de maintien ou de **développement de l'activité** de l'entreprise
 - Les **réserves obligatoires constituées, impartageables**, ne peuvent pas être distribuées
 - En cas de **liquidation** ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du **boni de liquidation est redistribué à une autre entreprise de l'ESS**

L'ESS n'est pas un secteur mais bien un mode d'entreprendre, présent dans tous les domaines d'activité



Définition ESS Loi relative à l'ESS

Composition

L'ESS est composée des **activités de production, de transformation, de distribution, d'échanges et de consommation de biens ou de services** sous la forme :

- ❑ **De coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations ou d'associations**
- ❑ De sociétés commerciales qui, au termes de leurs statuts, remplissent les conditions suivantes :
 - Les principes de l'ESS définis à l'article 1 de la loi
 - La recherche d'une utilité sociale, une des trois conditions suivantes :
 - apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité
 - contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités
 - concourir au développement durable (toutes ses dimensions) ou solidarité internationale, sous réserve que l'activité soit liée à une des deux conditions précédentes
 - Les principes de gestion suivants :
 - le prélèvement d'une fraction des bénéfices de l'exercice affecté à une réserve statutaire
 - le prélèvement d'une fraction affecté au report bénéficiaire ainsi qu'aux réserves obligatoires
 - l'interdiction pour la société d'amortir le capital



ESS en Franche-Comté Chiffres clés

44 356 salariés

soit 12,1%
des emplois
de la région

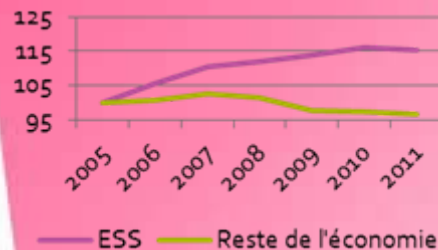
**4 178
établissements**

soit 10,7% du tissu
économique régional

4 statuts

Association 78,2%
Coopérative 15,9%
Mutuelle 5,1%
Fondation 0,8%

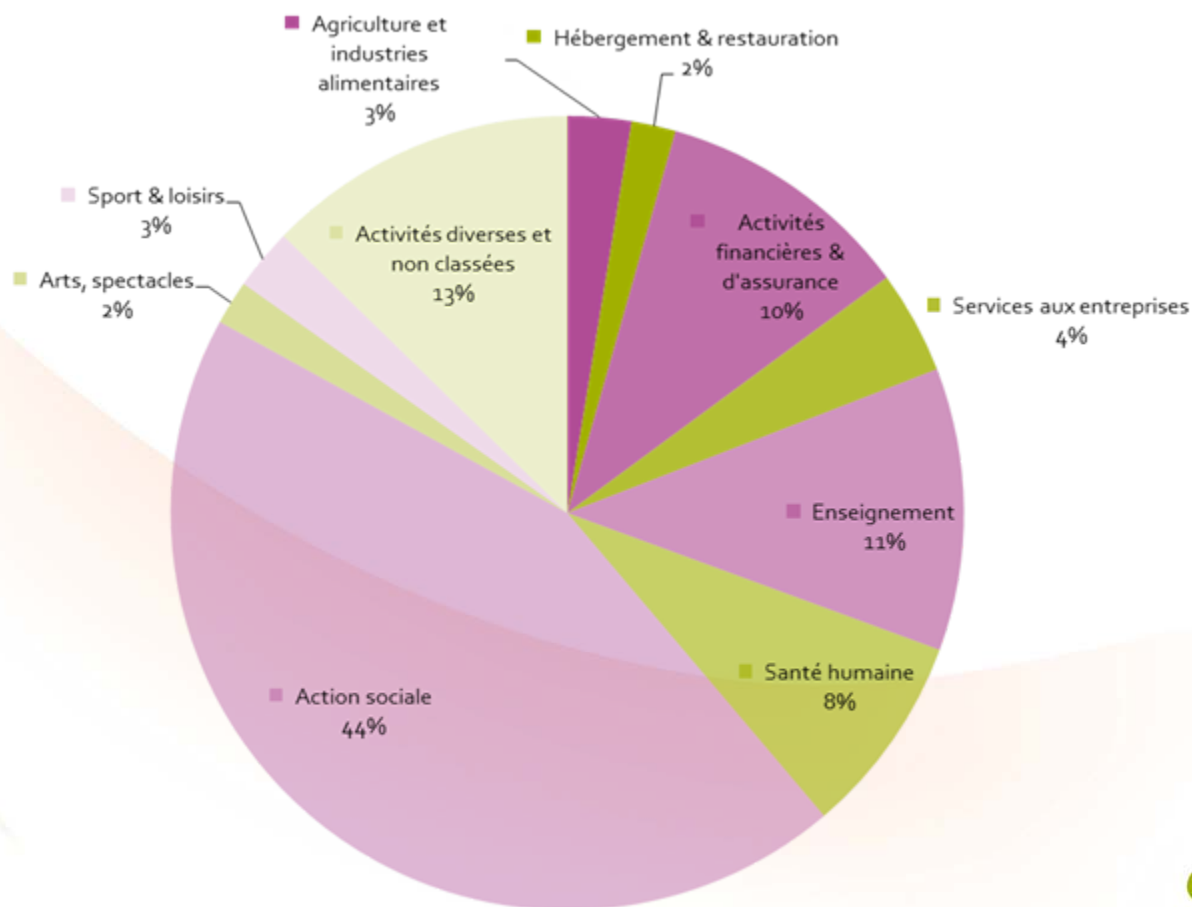
La Franche-Comté
a gagné près de
6 000 emplois
dans l'ESS
entre 2005 et 2011



Le nombre d'équivalent
temps plein moyen par
établissement est supérieur
dans l'ESS à celui du
secteur privé :
8,9 ETP/établissement
ESS,
6,9 ETP/établissement
privé

ESS en Franche-Comté Chiffres clés

Répartition de l'emploi salarié de l'ESS par secteur d'activités en Franche-Comté



ESS et économie circulaire

L'identité de l'ESS par la démarche entrepreneuriale spécifique :

Des réponses à des besoins sociaux

Des démarches locales et initiatives citoyennes à l'origine des activités

Un objet social avant l'objectif économique

Une implication forte sur le développement durable

Des activités de proximité

L'éducation populaire liée aux activités mises en œuvre

Donc une réalité dans la plupart des secteurs de l'économie circulaire :

Agriculture, alimentation, environnement, recyclage, énergie,
mobilité, finances solidaires, Insertion sociale et professionnelle,
Services à la personne, santé, médico-social



ESS et économie circulaire

Agriculture- alimentation : coopération laitière et productions locales AOC, jardins d'insertion, productions et ventes locales (AMAP), Biocoop...

Education à l'environnement : CPIE (Centres permanent initiatives environnement)...

Energie, mobilité : Enercoop, autopartage...

Recyclage : CTFC Collectif textile Franc-comtois, Juratri, Trivial compost...

Finance solidaire : épargne et investissements locaux et éthiques, Caisse solidaire, CIGALES, Terre de liens, Habitat et Humanisme...

Santé, médico-social, services à la personne : services de proximités, actions de prévention, investissement dans des services locaux par la Mutualité...

